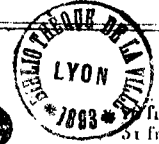


On s'abonne :
A LYON, rue St-Domi-
nique, n° 10 ;
A PARIS, chez M. Alex.
MÉNAGE, libraire,
place de la Bourse.



ABONNEMENTS :
15 fr. pour trois mois.
31 fr. pour six mois.
et 60 fr. pour l'année,
hors du dépt du Rhône,
1 fr. en sus par trimestre.

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 26 MARS 1830.

ADRESSE A LA COURONNE.

Aux cris de triomphe et de fureur que pousse la presse dite monarchique, on serait tenté de croire qu'elle vient de remporter une immense victoire et que la conduite de la chambre des députés avait attenté à l'existence de la royauté. Après le 31 mai, la Montagne n'avait pas un langage plus effréné et plus menaçant. En effet, nos jacobins à bonnets blancs s'imaginent ou plutôt feignent de croire qu'ils ont enfin terrassé la France. Nous ne saurions dire le sentiment profond de mépris qu'inspire à tous les hommes raisonnables, cet enthousiasme fait à froid et ces transports de joie soldés à vingt francs par colonne. Rien ne trahit mieux la faiblesse et le mauvais vouloir d'une faction, que ces hurlements de colère à propos de deux faits bien simples, bien naturels, qui ne sortent ni l'un ni l'autre des voies constitutionnelles et dans lesquels la chambre des députés a fait son devoir, comme le trône a usé de ses droits. Rien ne montre plus l'ignorance et la mauvaise foi des écrivains ministériels, que les sottises qu'ils débitent sur l'adresse des députés et sur le pouvoir du prince. La *Gazette de Lyon* s'est jetée aussi dans la mêlée; mais elle est pâle, elle n'a pas les qualifications en perspective, et se contentant de l'emporter en bêtise sur ses frères et sœurs de Paris, elle nous dit tout plattement que les chambres n'ont que voix consultative; que le peuple ne doit qu'une obéissance entière et n'a aucun droit d'intervention dans le gouvernement, et autres absurdités anti-constitutionnelles. Tout cela est raconté sans conviction, dans un style à la glace qui prouve que la pauvre feuille a faim, qu'elle ne saurait se réchauffer auprès de la caisse des fonds secrets et qu'elle peut dire de son dévouement :

Sine Baccho et Cerere... friget.

Et pourtant, quoi de plus simple et de plus naturel que l'adresse de la chambre? Si un seul reproche pouvait lui être fait, ne serait-ce pas celui d'avoir enveloppé sa pensée de trop de précautions oratoires? Un descendant d'Henri IV ne sait-il plus entendre les plaintes de ses sujets, et faut-il voiler la vérité pour la faire pénétrer dans le palais d'un roi constitutionnel? non sans doute; et le prince qui a dit: plus de halberdes, méritait, ce nous semble, une plus entière franchise. — Après tout, cependant, qu'importe la forme? elle ne pouvait être plus respectueuse, tout le monde en convient; mais la chambre s'est arrogé un droit qu'elle n'avait pas; elle a attenté à la prérogative du roi, qui peut choisir ses ministres où bon lui semble. — A une pareille objection, il est impossible de ne pas s'étonner. Eh quoi! une poignée d'intrigants pourra assiéger les marches du trône pour tromper le prince, pour lui peindre son peuple sous les plus fausses couleurs; et les mandataires de ce même peuple ne pourront pas venir prendre sa défense! et les mandataires d'une nation de trente deux millions d'hommes ne pourront pas faire entendre les vœux d'une si immense population? En vérité, une telle prétention est révoltante d'absurdité. Les parlements avaient le droit de remontrance; les états-généraux ont plus d'une fois mis des conditions au vote des impôts, et les députés du royaume constitutionnel, arrivant de toutes les parties de la France, ne pourront faire entendre ni leurs craintes ni leurs desirs. Que deviendrait donc notre prétendue liberté, s'il en était ainsi? un mot vide de sens, un hochet propre à tromper les peuples et à les courber sous le régime du bon plaisir.

Et qui donc a prétendu que le roi n'avait pas le droit de choisir ses ministres où bon lui semble? Qui, il a ce droit; mais aussi il a pour devoir de rendre son peuple heureux; mais aussi il a pour devoir de régner dans l'intérêt de ce même peuple, et non dans l'intérêt des hommes qui l'entourent et qui peuvent le tromper. S'il arrivait qu'un pareil malheur vint à peser sur une grande nation, n'aurait-elle pas le droit de le dire? Dieu écoute la prière du dernier des hommes, et la France tout entière ne serait pas admise à détromper son chef! Nous ne savons si une pareille thèse, présentée ainsi, trouverait un ministériel assez doué d'audace pour la soutenir.

Mais les députés sont des *factieux*, *misérables restes de nos assemblées révolutionnaires*, ils sont loin d'être les organes de la France. — Qui vous l'a dit? Personne. Vous, vous seuls faites retentir ces dégoûtantes calomnies jusque dans le palais du prince. Ainsi quelques hommes discrédités par leurs antécédents politiques, quelques vieillards que la France vit pendant vingt ans armés contre elle, quelques prêtres qui affichent hautement la haine de nos institutions, quelques *casse-cous* qui cherchent à troubler le pays pour se gorger de richesses dont ils sont affamés; voilà, voilà les conseillers seuls dignes de foi; et non des hommes qui, fidèles à leur patrie, connaissent ses mœurs et ses besoins; et non des citoyens à qui la Charte est devenue chère parce qu'elle est le traité d'alliance entre la nation et son roi; et non des pères de famille altérés de repos, et qui ont besoin que la France soit libre, tranquille et heureuse pour voir prospérer leur industrie, pour cultiver en paix leurs héritages. Tel est pourtant, depuis huit mois, le langage que nous lisons dans les journaux à la solde du ministère!

Toutefois vous avez raison: la France désavoue ses mandataires; elle est pleine de sécurité, elle croit au dévouement constitutionnel de M. de Polignac; elle a foi aux sermons de M. Bourmont. Eh bien! qu'attendez-vous? convoquez donc les collèges électoraux, et, pour que la partie soit égale, restez neutres, ne menacez pas, ne séduisez pas vos juges, et nous verrons si la France vous donnera ce bill d'indemnité que vous réclamez. Vous ne connaissez guère le pays, et pourtant vous le connaissez assez pour savoir l'estime que vous lui inspirez; et voilà pourquoi vous voulez attendre. Vous menacerez, vous intriguerez, vous referez vos listes, vous les bourrez de geus à vos gages, vous les dépouillerez des hommes indépendants; et vous espérez ainsi obtenir la victoire. Malheur à vous! Vous ne recueillerez que la défaite et la honte. Ah! bien plutôt malheur à nous! Car, au milieu de ces luttes, le temps s'écoule; les lois dont nous avons besoin sont ajournées; tous nos petits despotes départementaux et municipaux nous exploitent; notre avenir se dépense; notre prospérité s'éteint; nos richesses s'épuisent; et tout cela parce que quelques insensés ont persuadé à nos ministres qu'ils avaient plus de lumières et de sagesse qu'un peuple tout entier.

MARSEILLE, le 24 mars.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Les préparatifs pour l'expédition prennent un peu plus d'activité; on embarque 10,000 barriques d'eau pour les bâtimens de transport déjà nolisés, formant environ 40,000 tonneaux. Ces barriques ont été achetées fort cher, pour le compte de la marine.

L'administration de la guerre fait confectionner 15,000 barriques diverses pour les approvisionnements. L'agent du commissionnaire Sellière paye encore plus cher que la marine, les prix des bois et les salaires des ouvriers s'étant considérablement accrus.

La marine a frété 40,000 tonneaux. Une compagnie s'est formée et s'est engagée, envers le gouvernement, de lui fournir encore 40,000 tonneaux, à deux époques différentes, dont la plus éloignée est à la fin de mai. Je ne connais pas précisément les prix que cette compagnie a déjà donnés, parce qu'il y en a de différents, qu'elle emploie beaucoup d'étrangers, qui viennent d'obtenir de leur gouvernement l'autorisation de se nolisier; mais elle paye beaucoup plus cher que la marine. Au reste, le ministre de ce département a fait entendre à la tribune, lors de la discussion de l'adresse, qu'il serait forcé de payer, dorénavant, un frêt plus élevé.

La maison Sellière cherche aussi des bâtimens pour embarquer un millier de bœufs. Par suite de cette concurrence il doit y avoir nécessairement hausse dans les affrètements.

La pénurie des fourrages se fait sentir dans tous nos environs, et on nous annonce toujours 4,000 chevaux ou mulets qui doivent être nourris par le service de la guerre, avant et pendant l'embarquement. Quant aux bœufs, ce soin regarde l'entrepreneur ou le commissionnaire.

Le service de la guerre va commencer la confection du biscuit, et ses approvisionnements en légumes, qui sont fort rares. Il paraît que c'est également pour compte et sous la direction d'un agent de la maison Sellière que cette confection et ces achats auront lieu, et que ce n'est que lors de la livraison que les agents du gouvernement procéderont à leur réception et en vérifieront les qualités.

Si, par suite de cette expédition, il se répand beaucoup d'argent dans cette ville, dans ce moment le commerce y est fort entravé par le défaut d'ouvriers de marine et de matelots, que l'on continue de lever pour le service. Les comestibles y sont fort chers et ne baisseront pas de long-temps; la misère pousse à la contrebande du vin et du tabac.

Celle qui se fait sur cette première denrée a donné un déficit dans nos octrois, qui joint à d'autres évaluations non rentrées, présente une diminution d'environ 250,000 fr. sur notre budget municipal, porté à 2,500,000 fr. On devait négocier un emprunt pour couvrir ce déficit, et en faire la demande aux chambres; mais la prorogation ajourne indéfiniment cette affaire, ainsi que l'emprunt voté par notre conseil général de département, pour la construction des routes départementales.

— Les militaires en congé ont été passés en revue, les soldats sont versés dans le 6^e régiment d'infanterie de ligne. Les sous-officiers ont ordre de rejoindre leur corps. L'un d'eux, qui demandait une prolongation, a reçu la réponse, « que l'expédition, diminuant l'armée en France, il fallait que les régimens restans fussent au complet. » Ainsi il ne serait pas surprenant de voir rappeler les conscrits arriérés.

— La réponse de S. M. à l'adresse de la chambre des députés, la prorogation des chambres, sortant de l'imprimerie épiscopale, ont été répandues *gratis* dans tous les magasins; elles n'ont pas produit l'effet que l'on attendait, sachant que le roi était maître de répondre comme il l'a fait, et de proroger la chambre. Le parti-prêtre fait courir dans le public divers propos tenus au Château, qui sont plus ou

moins offensans pour la famille royale; on les écoute et on n'y répond pas, tant ils sont absurdes et inconvenans.

P. S. Il était question, à la Bourse, d'une affrètement que doit faire l'administration de la marine, de 100 à 150 bâtimens de 30 à 40 tonneaux, destinés, vu leur peu de tirant d'eau, au débarquement des troupes. On exige que ces bâtimens, qui ont ordinairement 4 à 5 hommes d'équipages, en aient 7, et soient munis de voiles et cordages de plus qu'ils n'en ont ordinairement. On prétend que l'on a offert pour ces bâtimens 900 fr. par mois, et les capitaines n'y trouvent pas leur compte. On estime que maintenant, vu la cherté des vivres, la nourriture d'un homme coûtera au moins 28 sous par jour, et pour une pareille expédition, il faut également un supplément de gages. Ces bâtimens ne font que le petit cabotage de la côte.

On y a également dit que l'amiral Duperrey allait remplir à Toulon, jusqu'au moment du départ de l'expédition, les fonctions de commandant en chef et de préfet maritime, et que l'on devait se préparer à loger, entre Toulon et Marseille, 25,000 hommes devant arriver successivement d'ici au mois de mai.

Le matériel des batteries de siège sera composé de 30 pièces de 24, de 30 mortiers de 10 pouces, ou obusiers de 8 pouces.

Peut-être y a-t-il de l'exagération dans les dépenses déjà connues, faites par la marine, à Toulon et Marseille; on les évalue à 50 millions. Au 10 avril, époque fixée pour les payemens des nolis des navires, des diverses fournitures, on commencera à délivrer les ordonnances. Les caisses de Toulon et Marseille regorgent d'argent.

PARIS, 24 MARS 1830.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

On assure qu'une réunion de pairs qu'on désigne par le nom d'un de nos premiers chefs militaires, a résolu, dans le cas où le ministère recourrait à la censure, de constituer un de ses membres gérant d'un journal qui paraîtrait sans le soumettre aux prescriptions illégales qui auraient pu être ordonnées. Nous avons lieu de croire entièrement à la réalité de ce bruit.

— La démission de M. de Montbel que nous avons déjà annoncée, est toujours une des nouvelles auxquelles on croit le plus. Quelques-uns lui donnent M. de Peyronnet pour successeur; d'autres désignent M. de Villèle. Il paraît au moins que si M. de Peyronnet rentre aux affaires, il ne songe point et on ne songe point pour lui au porte-feuille de la justice. On n'est pas curieux de voir recommencer la lutte de 1824 à 1828, entre le gouvernement et la magistrature.

— Il court des bruits de paix sur Alger. On dit que par suite de la médiation de l'Angleterre, le dey a consenti à faire des excuses, mais qu'il attendra pour les faire, l'arrivée de notre expédition, et qu'ayant reçu en secret 15 millions, il en offrira publiquement cinq avec des excuses, comme indemnité des frais de la guerre, et de l'honneur du pavillon. Il paraît certain que des ouvertures sur ce pied ont été faites par le cabinet anglais. Il y aurait loin de là aux 500 millions que M. Bourmont devait rapporter, il y aurait loin surtout de la capitulation proposée par Wellington à la moisson de gloire dont on doit se servir pour achever la confusion du libéralisme. Mais que peut-on refuser à l'Angleterre,

AUTRE LETTRE.

Chacun en est encore aux conjectures. Ce qui seul est réel, c'est la mauvaise volonté de nos adversaires, l'esprit de vertige et d'enivrement qui les possède, et la joie niaise dont ils furent saisis en voyant remonter le prix de la rente et la foule accourue au Château, dimanche dernier. Les motifs de la hausse des effets publics ont été suffisamment expliqués et ne doivent pas donner beaucoup de vanité à nos gouvernans, d'autant plus que la rente recommence à baisser. Quant à l'encombrement des Tuileries, est-il donc bien extraordinaire que l'on trouve à Paris douze à quinze cents personnes, dont une moitié partage le désir de faire sa cour quoiqu'il arrive, et l'autre est mue par la curiosité. On ne peut se dissimuler cependant que dans ces groupes courtisans

on curieux, on a remarqué quelques hommes dont la présence a paru extraordinaire, tels que M. de Cambon, et, dit-on, aussi plusieurs membres du centre gauche. Du reste, malgré assertion contraire, la cour n'avait point en majorité l'air satisfait. La haute noblesse attachée à la pairie gardait sa tristesse et ses sages prévisions. M. de Polignac lui-même, entraîné, maintenant, au-delà du but qu'il s'était proposé, et dominé par des maîtres exigeans, présentait un front soucieux. Enfin la joie se renfermait dans un cercle étroit; car tout ce qui n'est pas de la nouvelle petite camarilla, l'ancienne actuellement se subdivisant en patiente et empressée, était sombre et préoccupé.

Néanmoins le prince romain ne recule pas, et malgré les difficultés sans nombre que la prorogation a soulevées, et dont la moindre n'est pas celle des mesures financières à prendre, il fait comme tout homme poussé par une faction et qui a peur de perdre son appui en s'arrêtant; tout en s'effrayant de ce que l'on exige de lui il ne cherche pas moins à l'accomplir. *Je n'ai rien fait depuis huit mois*, disait-il à un de ses amis qui pourtant n'est pas entièrement de son bord, *je n'ai rien fait et à présent il faut que je me mette à travailler*. Sans doute par travailler, expression vulgaire et qui sent un peu les saltimbanques et les faiseurs de tours, il entend renvoyer les préfets actuels, changer les personnels des administrations, destituer les receveurs-généraux et les percepteurs vigoureusement dénoncés par l'avidité fidèle, et préparer enfin le grand mouvement électoral qui paraît probable.

Cependant, bien que sans dissolution la situation du ministère fût évidemment la même vis-à-vis des chambres, et même pire dans cinq mois, beaucoup de gens et des membres notables des deux gauches doutent encore de cette dissolution, et n'y croiront que lorsqu'ils verront renvoyer MM. Montbel, d'Haussez, Courvoisier et Chabrol. Les constantes illusions de M. de Polignac que rien ne corrige, reprennent souvent le dessus, et lui persuadent quelquefois que la peine infligée à la chambre, les négociations, les séductions tentées, l'éclat de son gouvernement et la gloire d'Alger lui rendront une majorité. En conséquence, on prétend que depuis hier la dissolution, si elle a lieu, sera remise en septembre. Ce serait presque avouer qu'on ne dissoudra pas; car comment en 4 mois, nommer les députés, les assembler à Paris, constituer la chambre, présenter et voter le budget? On dit aussi que personnellement le roi n'est point d'avis de cette grande épreuve et la redoute.

L'arrivée de M. de Villèle, très-empressé de venir tenir un enfant sur les fonts baptismaux, est encore un événement qui peut apporter bien des modifications aux projets conçus; non par son accession au ministère, il en sent l'impossibilité actuelle, mais par tous les obstacles secrets qu'il suscitera à son rival. On assure qu'un très-haut personnage est tiraillé par son affection pour le président du conseil et par sa confiance en M. de Villèle. Laquelle des deux l'emportera? Si c'est la confiance, il ne serait pas impossible que d'ici à six semaines on ne vit surgir une administration bâtarde et transitoire qui permit d'assembler les chambres et d'arracher les lois de finances. On aurait ainsi 20 mois jusqu'à la fin de 1831 pour procéder plus lentement et avec plus de prudence à l'accomplissement de tous les beaux desseins enfantés pour notre bonheur. Telle est du moins l'opinion qui circulait ces jours derniers et hier soir dans plusieurs salons de la pairie. On y parlait même de MM. Mounier, de Tournon, Martignac, comme membres d'un nouveau ministère. Ce qui paraît certain aussi, c'est que M. Lainé a été appelé au Château par un prince placé près du trône, qu'on l'y a reçu affectueusement et qu'on lui a offert de faire passer sa pairie sur la tête de son neveu. M. Lainé n'est point un homme que l'ambition fasse transiger, et l'on en conclut que l'on a voulu prendre un prétexte pour causer avec lui de la situation des affaires; car depuis longtemps le noble pair vit très-retiré et paraît peu à la cour. Toutefois, la majorité des personnes s'occupant de la chose publique, ne pense point que la camarilla lâche si facilement la proie qu'elle s'imagine tenir, qu'elle consente, sans une vive résistance, à compromettre par des retards les fruits de quinze ans de travaux et d'intrigues.

L'opinion la plus générale est donc qu'une dissolution sera prononcée au moment où tout aura été préparé pour pouvoir se flatter d'un triomphe. Il importe de se tenir prêt et d'avoir l'œil sur les fraudes électorales, seule ressource qui reste à la faction pour arriver à ses fins avec une apparence de légalité. Un noble pair, aussi recommandable par ses vastes connaissances en droit public et en économie politique que par la place qu'il occupe dans les rangs constitutionnels, disait, ces jours derniers, que les principes étaient suffisamment proclamés et inculqués dans l'esprit des citoyens, et que c'était maintenant du matériel des élections qu'il fallait que les journaux et la presse s'occupassent sans relâche. A son avis, après la surveillance des listes, la chose la plus importante, c'est le dépouillement du scrutin, c'est l'obligation où sont les membres du bureau, placés à côté du président, de prendre connaissance des bulletins; c'est leur strict devoir, et les électeurs ont le droit d'exiger qu'il soit rempli. Jamais on n'a manqué à cette formalité à Paris et dans les départemens environnans. Dernièrement, à Bordeaux, les scrutateurs l'ayant négligée ont été priés de s'y conformer, et ont obtempéré à la demande. Elle ne peut être refusée sous peine de se faire accuser de mauvaise foi. Ceci est une garantie. Le ministère pourrait peut-être, à la rigueur, trouver des présidents de collèges, choisis hors des départemens, qui se prêteraient à tout ce qui conviendrait à leurs patrons; mais on doit penser qu'un bureau entier composé de domiciliés dans l'arrondissement, ne voudrait pas s'exposer aux reproches, à l'infamie éternelle dont il serait flétri.

— On s'occupait beaucoup hier de la réunion des pairs chez le duc de Dalmatie. On dit que l'assemblée, animée de l'esprit constitutionnel, discute des mesures salutaires, et cherche à marcher d'accord avec la section Mortemart.

— Deux versions circulent sur le résultat de l'expédition d'Alger. Selon la première, nous devons, en cas de succès, céder cette ville et son territoire au pacha d'Egypte; selon la seconde, nous en démolirons les fortifications, en jetterons les débris à l'entrée du port pour le rendre inaccessible, et nous retirerons après ce bel exploit. C'est, à ce qu'il paraît, le vœu de l'Angleterre. Ainsi, toujours généreux, ou nous guerroyons pour autrui, ou, quand c'est pour nous, nous répudions le bénéfice.

— Au reste, l'extérieur est aussi embrouillé, pour ce qui nous regarde, que l'intérieur. On prétend que les ambassadeurs de Russie et de Prusse, surtout M. Pozzo di Borgo, blâment assez ouvertement la prorogation et toute la marche du gouvernement, et que, par contre, ceux d'Autriche et d'Angleterre approuvent. Lord Stuart est accusé d'avoir dit chez lui que les Français n'étaient pas dignes de posséder la liberté de la presse. C'est peut-être son opinion personnelle, car Wellington continue à conseiller la circonspection. Au lieu de prétendre à l'impossible, de vouloir étouffer ce qui s'est fait de bien chez nous depuis quarante ans, l'Autriche principalement ferait mieux, à cause de son Italie, de laisser s'étendre, sans secousses, les principes qui ont produit ce bien, et de régulariser leur action. En Bavière, pays ennemi de la politique autrichienne, un journal, connu pour être sous l'influence russe, a publié et publie des articles pleins d'ironie et d'aigreur contre notre triste ministère. De tout ceci, il ressort que deux intérêts se combattent dans la politique européenne; que l'Autriche et l'Angleterre ont confédéré leur aristocratie pour chercher à fonder ou à relever la nôtre à leur manière, et que la Prusse et la Russie s'y opposent. Dans ce conflit, aucune de ces puissances ne pourra se mêler activement de nos affaires, et tout se bornera à des conseils et à des intrigues de cabinet.

P. S. On a parlé un moment hier de M. Coutard, commandant de la division de Paris, pour le ministère de la guerre. Delà vient probablement le maigre discours qu'il n'a point prononcé, qu'il n'a peut-être composé qu'après coup, mais qui a été inséré dans les journaux du parti. Il paraît qu'on s'en tiendra à remettre l'intérim aux mains de M. de Champagny.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.
(6^e CHAMBRE.)
Affaire du National.

L'affaire du National a été de nouveau appelée devant le tri-

même l'excuse de la bonne foi ignorante, pour quiconque peut savoir que M. Eugène Lecomte, l'un des gérans de la nouvelle entreprise, pendant un séjour de près de deux ans qu'il a fait dans notre administration, avait assisté à plus de vingt conférences où la question du changement en contrebas avait été débattue et rejetée constamment comme impraticable; et que, d'un autre côté, le très-modique intérêt qu'il y possédait en qualité d'actionnaire, l'avait pourtant mis à même d'apprécier les bénéfices que peut raisonnablement faire une entreprise de messageries.

L'événement va faire justice d'une autre illusion soigneusement entretenue jusqu'à ce jour: MM. Armand Lecomte et C^e ont affirmé qu'il n'y avait point de lutte, que nous n'oserions pas laisser les prix, que nos moyens de combattre étaient insuffisants, etc.

M. Eugène Lecomte et C^e n'ignoraient cependant pas, en signant de telles affirmations, que notre Compagnie s'était constituée avec un capital réalisé de six millions, bien plus que supérieur à ce qu'exige la plus vaste exploitation des messageries, était en mesure de rembourser à tous les porteurs de ses actions la moitié de leur valeur, quand le projet qu'il poursuisait avec ses associés nous a décidés à ajourner cette mesure.

Arrivés au moment où les faits vont parler plus haut que de vaines suppositions, nous avons cru devoir repousser d'une seule fois, les attaques dirigées contre notre établissement. Nous pensons que notre réponse engagera MM. Armand Lecomte et C^e à changer de système, c'est-à-dire à ne plus entretenir le public de détails plus qu'inexactes, et à ne pas produire le prétendu bilan des autres Compagnies, quand c'est leur qu'on demande.

Veillez, Monsieur, insérer cette lettre dans votre estimable journal, et recevoir, etc.

Les Administrateurs des Messageries générales de France,
LAFITTE, GAILLARD ET C^e. (P. J. N^o 53.)

LIBRAIRIE.

(4263) LOUIS BABEUF, éditeur, rue St-Dominique, n^o 2

Les six Codes français, augmentés d'une table, par RONDONNEAU, 1 vol. in-4^o; au lieu de 15 f., 11 f.

Traité du Dol et de la Fraude, par CHARDON, 3 vol. in-8^o; au lieu de 21 f., 19 f.

Dictionnaire historique des Evénemens remarquables, par VOLT-AIRE, 1 vol. in-8^o; au lieu de 9 f., 5 f.

Tableau de la Littérature française au 18^e siècle, par M. de BARANTE, 1 vol. in-8^o; 8 f., net 5 f. 75 c.

Marino Faliero, par C. DELAVIGNE, in-8^o; 5 f., net 4 f.

Conspiration en 1821, ou les Jumeaux de Chevreuse, par M. de LÉVIS, de l'Académie française, 2 vol. in-8^o; 14 f., net 11 f.

Mémoires du comte de Brienne, 2 vol. in-8^o; 14 f., net 11 f.

Histoire de René d'Anjou, par M. de VILLENEUVE-BARGEMONT, 3 vol. in-8^o; 24 f., net 15 f.

Mémoires de Catinat, par M. de ST-GERVAIS, 3 vol. in-8^o; 24 f., net 17 f.

Œuvres complètes de Millevoye, 4 vol. in-8^o; 24 f., net 18 f.

Œuvres complètes de Sterne, 4 vol. in-8^o; 28 f., net 15 f.

Histoire de France pendant les Guerres de Religion, par LACRETELLE, 2 vol. in-8^o; 28 f., net 22 f.

Œuvres de Ducis, 4 vol. in-8^o; 25 f., net 19 f.

Œuvres de Boileau, 4 vol. in-8^o, avec commentaires de M. de ST-SURIN, et figures, au lieu de 48 f. 20 f.

Œuvres complètes de Boileau, 3 vol. in-8^o; 22 f.; net 9 f.

Œuvres de Racine, 5 vol. in-8^o; 18 f.; net 11 f. 25 c.

Œuvres complètes de Lafontaine, 6 vol. in-8^o; 36 f.; net 18 f.

Histoire d'Angleterre, par LINGARD, 11 vol. in-8^o, papier fin, 80 f.; net 50 f.

Esprit de l'Eglise, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, par M. de POTTER, 8 vol. in-8^o; 48 f.; net 20 f.

Origine de tous les Cultes, par DUPUIS, 7 vol. in-8^o, atlas, 67 f. 50 c.; net 55 f.

Cours de littérature, par LAHARPE, 16 vol. in-8^o, 96 f.; net 50 f.

Œuvres de Molière, avec des remarques, par BRET, 6 vol. in-8^o; 56 f.; net 15 f.

Lettres de Madame de Sévigné, 11 vol. in-8^o, BLAISE, 100 f.; net 50 f.

Lettres de Madame de Sévigné, 12 vol. in-8^o, DALEBON, 60 f.; net 25 f.

Œuvres de Lesage, 12 vol. in-8^o, LEDOUX, 84 f.; net 56 f.

Œuvres complètes de Fléchier, 10 vol. in-8^o, dernière édition, 60 f.; net 36 f.

Œuvres de Bourdaloue, 22 vol. in-12, édition de Paris; au lieu de 66 f., 20 f.

Œuvres de Voltaire, édition LECLIER, 70 vol. in-8^o; au lieu de 315 f., 225 f.

Œuvres de Racine, édition PINARD, 1829, 5 vol. in-8^o; au lieu de 20 f., 12 f. 50 c.

Dictionnaire de poche, géographique de la France, par LALLEMENT, 1 vol. in-32, papier vélin, au lieu de 4 f., 2 f.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(4261) Par exploit enregistré, de l'huissier Fortoul, du vingt-cinq mars mil huit cent trente, M. Jean-Claude Berthaud, conducteur de diligences demeurant ci-devant à Lyon,

actuellement à Paris, quai de la Mégisserie, n^o 60, a formé par-devant le tribunal civil de Lyon, à Eliennette Damé, son épouse, demeurant à Vaize, demande en séparation de corps et de biens, et a constitué pour son avoué M^e Michel Richard, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure rue de la Baleine, n^o 2. RICHARD,

(4166-4) VENTE JUDICIAIRE.

De divers immeubles offrant des chances avantageuses aux acquéreurs.

L'adjudication des immeubles saisis au préjudice de M. Marchand, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance de Lyon, place St-Jean, à onze heures du matin, savoir :

1^o Le samedi vingt-sept mars mil huit cent trente, une très-belle maison rue Dumenge, n^o 8, à la Croix-Rousse, occupée par de bons locataires, divisée en cinq lots qui seront réunis dans une enchère générale; premier lot, revenu 2,760 f., mise à prix 12,000 fr.; deuxième lot, revenu 2,760 fr., mise à prix 12,000 fr.; troisième lot, revenu 1,950 fr., mise à prix 12,000 fr.; quatrième lot, revenu 1,815 fr., mise à prix 9,000 fr.; cinquième lot, revenu 400 fr., mise à prix 2,000 fr.; revenu total 9,660 fr., mise à prix totale 47,000 fr.

2^o Le samedi trois avril mil huit cent trente, une maison très-considérable, située à Lyon, côte St-Sébastien, derrière celle portant le n^o 17, et divisée en cinq lots qui seront réunis dans une enchère générale; premier lot, revenu 3,450 fr., mise à prix 15,000 fr.; deuxième lot, revenu 2,425 fr., mise à prix 10,000 fr.; troisième lot, revenu 2,750 fr., mise à prix 10,000 fr.; quatrième lot, revenu 2,605 fr., mise à prix 8,000 fr.; cinquième lot, revenu 2,400 fr., mise à prix 8,000 fr.; revenu total 15,610 fr., mise à prix totale 51,000 f.

3^o Le samedi dix avril mil huit cent trente, 1^o une maison avec pavillon, jardin et un clos d'environ 38 ares ou 3 bicherées, le tout occupé par le pensionnat des demoiselles Richard, rue de Cuire, n^o 4, du revenu de 2,200 fr., mise à prix 25,000 fr.; 2^o un terrain propre à bâtir situé à la Croix-Rousse, clos du Chariot-d'Or, contenant 5,000 pieds carrés, et divisé en deux lots, qui pourront être réunis sur la mise à prix pour chaque lot de 1,000 fr.

S'adresser, pour voir le plan des maisons, batimens et terrain et avoir le détail des locations, à M^e Gonou, avoué poursuivant, rue de l'Archevêché; et de dix heures du matin à cinq heures du soir, à M^e Casati notaire, place des Carmes, n^o 10.

(4257) Dimanche prochain vingt-huit mars mil huit cent trente à onze heures du matin, et à l'issue de la messe paroissiale, il sera procédé dans le domicile qu'habite le sieur Bied-Charreton, situé aux arches de St-Romain-de-Couzou (Rhône), à la vente de 222 hectolitres vin rouge en futailles, et à la requête dudit sieur Bied-Charreton; la vente sera faite au comptant.

(4264) Le dimanche, 28 courant, à l'issue de la messe et au-devant de l'église dite chapelle St-Clair, au lieu de Bresse, commune de Caluire, il sera vendu à l'enchère: tables, commodes, garde-robes, lits garnis, planches, batterie de cuisine, etc. Le tout saisi.

— Lundi 29 mars courant, 9 heures du matin, place Pyramide à Vaize, il sera vendu à l'enchère: commodes, secrétaires, poêle, batterie de cuisine, buffet, etc. Le tout saisi.

— Le lundi 29 mars courant, 9 heures du matin, place Louis XVI aux Brotteaux, on vendra à l'enchère après saisie: tables, bancs, pétrin, sceau, parapluie, horloge, marmite, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(4219-2) VENTE MOBILIÈRE, à Villeurbanne.

Le lundi vingt-neuf mars mil huit cent trente, à neuf heures du matin, dans la maison Champier, située à Villeurbanne, au quartier des Maisons-Neuves, sur la route de Crémeieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Guillard, notaire à Villeurbanne, à la vente à l'enchère de divers effets mobiliers, consistant en une machine à vapeur, de la force d'environ deux chevaux, garnie de tous ses accessoires et prête à agir; un bocard à douze pilons mus par ladite machine, un tonneau chevillé, propre à fouler les peaux; plusieurs grands tonneaux, une cuve, et divers autres ustensiles.

S'adresser, pour voir lesdits effets mobiliers, audit M^e Guillard, notaire.

(4218-2) Jolie propriété située à Riottier, près Trévoux, en face de Villefranche; composée d'une maison bourgeoise, sur les bords de la Saône, avec cour, jardin, terrasse, écurie, remise, four, tenallier, cuves et pressoirs, le tout clos de murs, et un clos de vingt-quatre bicherées en vignes et terre, dans une belle exposition. S'adresser à M^e Nepple, notaire à Lyon, rue Clermont, n^o 7, chargé du placement de divers capitaux, depuis 2000 fr. jusqu'à 50,000 fr. et au-dessus.

(4255) A vendre. — Dimanche, 28 courant, à une heure de l'après-midi, devant M^e Guillard, notaire à Villeurbanne, une petite maison de campagne avec deux bicherées contiguës, au par-dessus la somme de trois mille francs.

(4248) A vendre. — Une jolie et vaste maison de campagne, à Ste-Foy-lès-Lyon, avec jardin d'une bicherée, salle d'ombrage, écurie et remise. S'adresser à MM. Vimort et C^e, galerie de l'Argue, escalier II, au 1^{er}.

(4257-2) Deux pièces à louer pour la belle saison, ayant superbe vue, avec jouissance de la promenade. S'adresser montée du Gourguillon, n^o 41.

(4255-2) A louer à la St-Jean. — Vaste atelier propre à une fabrique d'indienne ou à tout autre établissement de ce genre, avec appartement, rue Monsieur, n^o 5, aux Brotteaux. S'adresser.

(4196-3) A louer à la campagne, avec la promenade d'un clos, 4 ou 5 pièces meublées, à la Croix-Rousse, côté du Rhône. S'adresser, pour les renseignements, au portier du pensionnat de M. Grandperret, montée de la Boucle.

(4014-9) A louer de suite. Un bel appartement au 1^{er} étage, composé de six pièces agencées et décorées, place de la Gare, n^o 4, quartier d'Ainay, en face de la Saône. S'adresser à M. Clerc Hobitz, même maison.

(4050-4) A louer ensemble ou séparément. — Appartement complet, parqueté, plafonné et fraîchement décoré, composé de cinq grandes pièces et dépendances, au 1^{er} étage; beau magasin à la suite, communiquant par un escalier intérieur à deux vastes rez-de-chaussée pour ateliers; deux caves et deux greniers; Le prix est très-avantageux; le tout situé côte St-Sébastien, rue Imbert-Colomès, n^o 12. S'y adresser.

Cette location conviendrait à une maison de fabrique de nouveautés, qui tiendrait à avoir sous ses yeux un certain nombre de métiers. La rue Imbert-Colomès est à la proximité du commerce.

(4252) A louer. — Magasin à deux arcs, agencé, avec entresol, propre à un toiler ou tout autre genre de commerce, situé rue Longue, n^o 18, en face du passage Tholozan.

S'adresser, pour le voir, au liquoriste vis-à-vis; et, pour le prix, à M. Cl^{er} Prémillieux, rue Neuve, n^o 12, de midi et demi à deux heures de relevée.

(4258) A louer pour la St-Jean prochaine. Joli appartement de quatre pièces et un cabinet, très-fraîchement décoré, cave et grenier, rue St-Louis, maison Rambaud, à la barrière de fer, au 2^e au-dessus de l'entresol, l'escalier à gauche. S'y adresser.

(4259) A louer. Jolie maison avec jardin formant terrasse, sur la route de Lyon à St-Etienne, la première après l'ancien pont de la Mulatière, en suivant la route d'Oullins.

S'adresser à la maison vis-à-vis le pont de la Compagnie du chemin de fer, quartier de la Mulatière.

(4253) On demande un jeune homme de 25 à 30 ans, possédant une jolie écriture et connaissant parfaitement l'orthographe, pour travailler dans un bureau du matin au soir. S'adresser à M. Claude Prémillieux, rue Neuve, n^o 12, tous les matins avant huit heures et demie.

(4256) M. Revel fils aîné, médecin-oculiste, connu sous le nom de Revel-Meunier, avertit qu'il demeure toujours rue de la Charité, n^o 8, et que ce qui a pu faire croire à son changement de domicile, est le nouvel établissement de son jeune frère qui vient d'embrasser la même profession.

(4100-6) Le 24 avril prochain sera tirée irrévocablement la loterie de la seigneurie de Brechowitz-Bomorzowitz, en Silésie, avec garantie de rachat pour 500,000 fr.: de la terre Strzesmier, en Bohême, garantie pour 100,000 fr.; des grandes maisons n^{os} 71 et 72, à Baden, près de Vienne, garanties pour 40,000 fr.; des maisons n^{os} 111 et 123, à Hradisch en Moravie, garanties pour 20,000 fr.

Ce jeu contient, en outre, 19,996 gains en argent comptant de 15,000 fr., 14,000, 13,000, 12,000, 11,000, 10,000, 9,500, 9,000, 8,500, 8,000, 7,500, 7,000, 6,500, 6,000, 5,500, 5,000, 77 ensemble de 800,000 fr.

On pourra se procurer des billets à 20 fr. par billet; et sur cinq pris ensemble, un billet gratis, qui, outre la chance commune à tous les numéros, jouira encore d'une prime sûre. S'adresser à J. N. Frier, à Francfort-sur-Mein.

SPECTACLE DU 26 MARS.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LE MENTEUR, comédie. — TÉLÉMAQUE, ballet.

BOURSE DU 24.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1830. 106f 60.

Trois p. 0/0, jous. du 22 déc. 1829. 83f 75 95.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1830. 1900f.

Rentes de Naples. Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de jan. 92f 80 85.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de juil. 1829. 89f 50 80

Rente perpét. d'Esp. 5p 0/0, jous. de juil. 1829. 74f 12

Rente d'Espagne, 5p. 0/0 Cer. Franç. jous. de nov. 12 3/4

Empr. d'Haiti, rembours. par 25ème, jous. de juillet 1829. 53of 52 7f 50.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

Lyon, imprimerie de Brunet, grande rue Mercière, n^o 41.

